

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-00**  
**RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

AVIS est donné de ce qui suit :

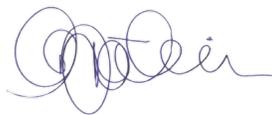
1. Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le projet de règlement numéro 2018-00 « Règlement relatif à la démolition d'immeubles », tel que prescrit au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé.

2. Ce projet de règlement est applicable à l'ensemble du territoire de la ville de Sainte-Catherine.
3. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **14 janvier 2025 à 18 h 30** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
4. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 janvier 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière et directrice des Services juridiques